

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00121  
Numéro SIREN : 488 394 727  
Nom ou dénomination : A.D.F.

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2022 sous le numéro de dépôt 2429

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA  
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

**ADF**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

*Décision unanime des Associés  
En date du 7 mars 2022*

---

**ADF**

34 rue Paul et Victor Margueritte

76690 - SOTTEVILLE LES ROUEN

---

Un partenaire

**100%**

**avec vous !**

**Société à responsabilité limitée ADF**

34 rue Paul et Victor Margueritte

76300 – SOTTEVILLE LES ROUEN

Monsieur le Gérant,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des Associés de la société à responsabilité limitée ADF en date du 7 mars 2022 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a été inscrite au registre du commerce et des sociétés le 6 février 2006.

Les comptes annuels clos au 28 février 2021 montrent les indicateurs financiers suivants :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| - Capital social         | 673 400 €   |
| - Capitaux propres       | 1 628 606 € |
| - Résultat de l'exercice | + 151 998 € |
| - Chiffres d'affaires    | 96 050 €    |
| - Trésorerie             | + 785 556 € |

Ces comptes ont été approuvés en assemblée générale le 6 juillet 2021 par les associés. Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 151 998 € a été imputé pour partie en autres réserves pour un montant de 84 658 € et 67 340 € ont été mis en distribution.

Une situation comptable de 10 mois, établie par le cabinet d'expertise comptable AVENIR CONSULTING au 31 décembre 2021 de la SARL ADF fait apparaître les indicateurs financiers suivants :

- Le capital social s'élève à 673 400 € ;
- Le chiffre d'affaires s'établi à 77 000 € ;
- Le résultat provisoire avant impôt est positif de 123 783 € (dont 121 453 € de produits financiers) ;
- Le montant des capitaux propres est de 1 685 049 € après imputation du résultat provisoire avant impôt.

A cette même date, la trésorerie est positive et s'élève à un montant de 884 118 €.

#### Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation des participations et sur l'existence des disponibilités ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Isneauville,  
Le 21 mars 2022

*Le Commissaire à la Transformation,*  
**SARL AGICOM**  
Représentée par Thierry ONNO

